



PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL FEDERAL Séance du 21 septembre 2024

Présents :

Président : Gilles Erb

Thierry Albertin, Patrick Beaussart, Bruno Bellet, Pierre Blanchard, Sophie Bodin, Jean-Paul Chilon, Adrien Dodu, Philippe Dumonteil, Bernard Ferrière, Marie Francisco, Michel Gadat, Jean-Luc Guillot, Thibaut Huriez, Fabrice Kosiak, Françoise Lapicque, Stéphane Lebrun, Guy Letrot, Patrick Lustremant, Emmanuel Marzin, Christophe Porte, Jean-Michel Poulat (jusqu'au point 8), Claude Raeckelboom, Jean-Michel Talba, Renan Thepaut, Caroline Turlotte (du point 3 au point 11), Robert Vasseur, Miguel Vicens, Maurice Vidal, Isabelle Wegel (30)

Assistant :

Magali Andrier, Directrice générale

Jean-Nicolas Barelier, Directeur technique national (jusqu'au point 6)

Thomas Chevalier, Directeur général adjoint

Odile Perrier, Cheffe de cabinet

Isabelle Thibaud, Cadre technique chargée de la rénovation des compétitions (jusqu'au point 6)

Excusés :

Anne Boileau Demaret, Jean-René Chevalier, Charles Gaveau, Lenaïck Loyant, Christian Palierne, Sandrine Ralaiarison, Carole Sève, Marion Vayre (8)

□ □ □

Début de la séance : 8 heures 30

Point 1 – Informations du Président

Gilles Erb félicite les présidents de ligue nouvellement ré-élus, et accueille Philippe Dumonteil, nouveau président de la ligue de Nouvelle Aquitaine.

Il revient sur le déroulement des jeux olympiques, les résultats historiques pour l'équipe de France, obtenus en partie grâce au soutien du conseil fédéral sur le programme Haut Niveau. Il en montre les conséquences positives : hausse des arrivées dans les clubs, vente de raquettes en forte augmentation, engouement médiatique ... Il espère que le plan d'accueil dans les clubs sera une réponse suffisante et rappelle l'intérêt de la licence découverte pour l'accueil de nouveaux pratiquants avant prise d'une licence annuelle.

Une convention type est disponible sur le site ministériel permettant la mise à disposition des installations sportives des établissements scolaires aux clubs sportifs.

Gilles Erb a été élu président de la commission héritage 2024 de l'ANS.

Une table ronde est prévue le prochain week-end avec la présidente de l'ITTF et avec l'ETTU sur la féminisation à Aix-en-Provence, avant l'inauguration d'un Ping Tour féminin.

Deux organisations internationales sont prévues en 4^{ème} semaine d'octobre : WTT Champions à Montpellier, et World TT Festival for Health à Maizières les Metz.

Point 2 – Informations du DTN

Jean-Nicolas Barelier revient sur cette saison olympique qui s'est déclinée, avec un fort engagement, dans tous les pôles de la FFTT (diaporama disponible en complément) et s'est conclue sportivement de la plus belle des manières. Il remercie le conseil fédéral de la confiance accordée favorisant les conditions dans lesquelles le travail a pu être effectué et du vote de mesures en faveur de la performance des équipes de France.

Point 3 – Critères des listes ministérielles haut niveau Espoirs

Les grandes modifications ont été faites en début d'olympiade. Les modifications envisagées sont de simples ajustements techniques créant un peu plus de souplesse.

Jean-Nicolas Barelier propose les modifications suivantes :

- Classement minimum pour les espoirs en U14 garçons (nés en 2010) : plus de 1800 points (au lieu de 1850) au classement d'octobre 2024 ;
- Classement minimum pour les espoirs en U13 garçons (nés en 2011) : plus de 1650 points (au lieu de 1600) au classement d'octobre 2024 ;

Une rédaction plus explicite des propositions par les ligues est également soumise.

Décision :

Les membres du Conseil fédéral approuvent à l'unanimité les modifications proposées (30 votants).

Point 4 – Présentation du WTT Montpellier

L'organisateur du WTT Champions prévu à Montpellier du 22 au 27 octobre est la WTT. La FFTT a un rôle de facilitateur, et aura comme intermédiaire une agence.

Stéphane Lebrun donne des précisions sur la billetterie. A ce jour, 30 000 billets sont vendus. La jauge est actuellement de 5 000 personnes par session. La volonté est d'aller au-delà de la compétition, avec de nombreuses organisations annexes pendant la compétition.

Michel Gadal indique que la publicité de l'événement commence sur la ville de Montpellier. Un stage national jeunes, un colloque des cadres techniques seront organisés pendant la compétition.

Point 5 – Bilan des Jeux paralympiques

Si les jeux paralympiques ont suscité une grande ferveur, les résultats du para-tennis de table ont été plus faibles qu'espérés, les plus faibles depuis plusieurs olympiades : 1 médaille d'argent et 5 médailles de bronze.

Fabrice Kosiak, chargé de mission de la FFTT auprès de la FFH, donne des explications possibles à ce résultat.

Point 6 – Challenge fédéral

Bruno Bellet rappelle en préliminaire qu'une première présentation a été effectuée en juin. Plusieurs documents de travail ont été communiqués au préalable pour mieux préciser le modèle économique du projet.

Isabelle Thibaud présente le projet de circuit fédéral basé sur les participations des joueurs aux tournois.

Deux types de tournois sont envisagés : les tournois homologués et labellisés (avec 5 catégories) et les tournois uniquement homologués (avec 3 catégories). Seuls les participants aux tournois labellisés marqueraient des points pour le challenge fédéral suivant une grille tenant compte du nombre d'inscrits, de la catégorie du tournoi, de la place obtenue, de la série disputée. Une grande finale serait organisée avec les joueurs ayant accumulé le plus de points.

Le critère principal pour être labellisé est de proposer un ou plusieurs tableaux par série de classement.

Les aspects financiers sont ensuite détaillés avec une projection sur 3 années.

Bruno Bellet donne rapidement l'avancée du développement des outils informatiques nécessaires pour la gestion de ce challenge. Une évaluation des tournois par les joueurs est envisagée.

Plusieurs membres du Conseil fédéral interviennent ensuite pour faire part de leurs remarques, demander des précisions, et proposer des ajustements / améliorations.

Décision :

Les membres du Conseil fédéral approuvent le principe de création de ce challenge fédéral (30 votants – 21 oui – 9 abstentions).

Des modifications mineures de la réglementation sur les tournois (règlements sportifs – titre IX) sont ensuite présentées. Il est précisé que la dotation minimale pour les tournois internationaux ne concerne pas les tournois internationaux jeunes. La date d'application proposée est le 1^{er} janvier 2025.

Décision :

Les membres du Conseil fédéral approuvent les adaptations du règlement sur les tournois (30 votants – 26 oui – 1 non – 3 abstentions).

Point 7 – Point sur le système d'information

Jean-Michel Poulat fait le point sur les anomalies lors de la bascule de saison. Il fait ensuite l'état des projets 2024 (techniques, sportif et administratif).

Point 8 – Point financier

Adrien Dodu présente une projection au 31 décembre 2024 sur la base des dépenses au 30 juin 2024 pour les différents pôles.

Pour chaque pôle, il explique les différences entre le prévisionnel et le réel en détaillant les charges et les produits non prévus lors de l'élaboration du budget prévisionnel ayant une influence sur le résultat.

Au global, la projection donne un résultat déficitaire de 133 k€. Ce résultat ne tient pas compte de l'appel à projet pour les clubs. Si cet appel à projet est intégré, le résultat déficitaire passerait à 327 k€ mais duquel il faut enlever 200 k€ qui avait été affecté à cette action dans le bilan 2023.

Il informe les membres du Conseil fédéral d'un contrôle URSSAF (avec un redressement de 4 000 € lié aux primes aux joueurs), du changement de logiciel et des difficultés de recrutement d'un responsable financier. La fédération va se doter d'un logiciel Cleemy Achats.

Point 9 – Assemblée générale du 7 décembre 2024

Françoise Lapicque présente l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire (de 14 heures à 16 heures) puis l'ordre du jour de l'assemblée générale élective (début à 17 heures).

Décision :

Les membres du Conseil fédéral approuvent à l'unanimité les deux ordres du jour présentés (30 votants).

Françoise Lapicque et Thomas Chevalier donnent des informations sur les collèges spécifiques (arbitres, entraîneurs, commission des sportifs de haut niveau).

Françoise Lapicque soulève la carence de candidats pour la commission des sportifs de haut niveau qui est chargée d'élire les deux représentants des sportifs de haut niveau au Conseil fédéral.

Décision :

Les membres du Conseil fédéral constatent la carence de candidats et décident de reporter en 2025 l'élection de la commission des sportifs de haut niveau et, par conséquence, deux représentants des sportifs de haut niveau au Conseil fédéral. (30 votants).

Point 10 – Mérite fédéral 2023 et 2024

La promotion 2023 est composée de 30 personnes au titre de la voie méritante (5 médailles d'or, 14 médailles d'argent, 11 médailles de bronze), 13 personnes au titre de la voie honorifique (1 médaille d'argent, 12 médailles de bronze), 2 médailles de bronze au titre de la voie exceptionnelle et 2 médailles d'or au titre du Conseil de l'ordre.

La promotion 2024 est composée de 7 médailles de bronze au titre de la voie méritante, 5 personnes au titre de la voie honorifique (2 médailles d'argent, 3 médailles de bronze) et 1 médaille de bronze au titre de la voie exceptionnelle.

Décision :

Les membres du Conseil fédéral valident les propositions d'attribution du mérite fédéral - promotions 2023 et 2024 (30 votants – 26 oui – 4 abstentions).

Les membres du Conseil fédéral s'étant abstenus précisent qu'ils s'abstiennent uniquement en raison de leur présence sur la liste des bénéficiaires du mérite fédéral.

Point 11 – Ressources humaines

Magali Andrier communique des informations sur les mouvements au sein du siège fédéral : départs et arrivées des alternants, départs et arrivées des personnes en CDD et en CDI, départs en retraite.

Elle propose ensuite la création d'un CDI au sein du pôle institutionnel (service : système d'information) pour recruter un développeur Full stack (back et front office) avec 3 objectifs :

- Internaliser la maintenance de SPID 2 ;
- Mener à bien les projets de développement d'applicatifs ;
- Pérenniser SPID 2 dans un écosystème SI en constante évolution.

Le financement du poste (80 000 euros) correspond au cout de la maintenance SPID.

L'accord du Conseil fédéral pour la création d'un emploi permanent est obligatoire conformément à l'article II.301 du règlement intérieur fédéral

Décision :

Les membres du Conseil fédéral donnent leur accord pour la création d'un CDI au pôle Institutionnel/service SI afin de permettre le recrutement d'un développeur Full stack (28 votants – 26 oui – 2 abstentions).

Point 12 – Convention avec le groupement d'employeurs des Pays de la Loire

Le Groupement Employeurs Tennis de Table (GETT) des Pays de la Loire est une association régie par la loi de 1901. Il œuvre à la mutualisation de l'emploi en mettant à disposition des clubs de tennis de table de la ligue des salariés.

Le GETT sollicite de la FFTT un agrément fédéral. Cet agrément doit être proposé et adopté par le Conseil fédéral (article I.703.3 des règlements administratifs).

Thomas Chevalier explique les raisons de cette demande.

Décision :

Les membres du Conseil fédéral adoptent à l'unanimité la convention proposée (28 votants).

Point 13 – Informations générales

Les statistiques licences au 31 août 2024 montrent une augmentation de 25 %. A la veille de la première journée de championnat, on constate une augmentation de 37 % du nombre de licences loisir et de 15 % des licences compétition et dirigeant.

Magali Andrier précise les objectifs fédéraux pour la saison 2024/2025. Pour la licenciation, les objectifs sont :

- 250 000 licenciés (228 014 en 2023/2024) ;
- 205 000 licences annuelle en club (183 143 en 2023/2024) ;
- 115 000 licences compétition et dirigeant (106 716 en 2023/2024) ;
- 90 000 licences loisir (76 427 en 2023/2024) ;
- 5 000 licences liberté (19 en 2023/2024).

Une réunion de la commission médicale et des médecins régionaux est prévue le lundi 30 septembre 2024 pour examiner la certification médicale, dans le cadre du changement règlementaire proposé par le ministère.

La francophonie pongiste organise son premier tournoi international en Côte d'Ivoire. 13 pays sont inscrits. Gilles Erb va proposer que la représentation de la France soit assurée par une équipe de ligue.

Fin du Conseil fédéral : 12 heures 45

Françoise LAPICQUE
Secrétaire général

Gilles ERB
Président